

Le salaire de la peur à SFR D !

SFR D

Août 2022

La Direction de SFR D a choisi une convention collective moins disante, qu'elle ne respecte même pas, conduisant pour les salarié-e-s à des taux horaires inférieurs au SMIC qui lui a augmenté de plus de 5%.

Alors qu'elle aurait pu et même du opter pour la convention des télécoms (ce qui aurait été plus logique compte tenu de l'activité principale de l'entreprise et (aussi) plus avantageux au point de vue salaires), ci-dessous un comparatif.



Figure 1 « image : Freepik.com »

Thèmes	Convention Collective CCN choisit par la Direction de SFR D « ELECTRONIQUE, AUDIO-VISUEL, EQUIPEMENT MENAGER »	Convention Collective des Télécoms CCN Appliqué à : Orange, Bouygues télécom et FREE
Les salaires	<p>Vendeuse-Vendeur Débutant : hors prime 14160€ bruts annuels soit un salaire net mensuel de 1180€ !</p> <p>Échelon 1.1 : 18 284 €/an € brut soit 1523.68 € bruts mensuels est le salaire minimum de la convention</p>	<p>Vendeuse-Vendeur Débutant : 25191 € bruts par an soit 2099€ bruts par mois c'est le salaire minimum garanti par la convention des télécoms, comme c'est déjà le cas chez Orange</p>
Prime d'ancienneté	<p>Prime appliquée sur le salaire brut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre 3 et 4 ans : 3 % Entre 5 et 6 ans : 5 % Entre 7 et 8 ans : 7 % Entre 9 et 10 ans : 9 % Entre 11 et 12 ans : 11 % Entre 13 et 14 ans : 13 % 15 ans et plus : 15 % 	<p>Aucune mais 37% d'écart sur le salaire de base !</p> <p>Ainsi même avec la prime d'ancienneté, le salaire d'une vendeuse ou d'un vendeur reste inférieur à celui d'une vendeuse ou d'un vendeur qui débute à Orange.</p>



Figure 2 « image : Freepik.com »

**Gagnons la revalorisation de nos salaires,
 Mobilisons-nous dans la rue dès
 le 29 septembre,
 et Signons la pétition au dos !**

